



REGISTRE des DELIBERATIONS
Du BUREAU SYNDICAL du 12 Novembre 2024
DELIBERATION N° 2024-73

OBJET : Mise à jour de la doctrine « Eclairage Public ».

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de Novembre, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie SMEG GARD dûment convoqués le 31 Octobre 2024, s'est réuni à 9 heures au Pôle Mécanique d'ALES, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1^{er} Vice-Président du Syndicat, le Président étant empêché.

Mme Annick CHOPARD est élue Secrétaire de Séance.

Délégués	Communes	P	A	Procuration
	MOLIERES CAVAILLAC			
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE	X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES	X		
Jean-Luc CHAPON	UZES	X		
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET		X	
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X	
Christophe ZARAGOZA	LEDENON		X	
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN		X	
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X	
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET		X	
Aline BASTIDA	GARONS			X A Patrick DE GONZAGA
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Démissionnaire	ST PRIVAT DES VIEUX			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X		
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT		X	
Démissionnaire	ANDUZE			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		13	10	1

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	:	24
Nombre de Membres présents	:	13
Nombre de votes exprimés	:	14

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Les délibérations du 09/09/2020 et 11/06/2024 ont défini le barème de participation applicables aux communes ayant transféré la compétence Eclairage Public au Territoire d'Energie GARD-SMEG.

Compte-tenu de l'élargissement de la cette compétence aux communes de plus de 2 000 habitants qui conservent le bénéfice de la taxe sur l'électricité, il est proposé d'adapter le barème de participation afin de consolider l'accompagnement financier dédié à l'investissement des travaux d'éclairage public.

Mise à jour de la doctrine « Eclairage Public » - PAGE 2

Pour rappel, la doctrine actuelle, en la matière se décompose comme suit :

ECLAIRAGE PUBLIC	Maîtrise d'Ouvrage TE GARD	Maîtrise d'Ouvrage COMMUNES	
		TCFE au TE GARD	TCFE à la commune
Renouvellement	<p>Taux de financement : 70 %</p> <p>Plafond (selon le nombre de point lumineux)</p> <p>< 90 : 30 000 € HT</p> <p>91 à 189 : 50 000 € HT</p> <p>190 à 259 : 70 000 € HT</p> <p>260 à 379 : 100 000 € HT</p> <p>380 à 499 : 140 000 € HT</p> <p>500 ou + : 175 000 € HT</p>	<p>Taux de financement : 30 %</p> <p>Plafond : 30 000 €</p>	<p>Taux de financement : 20 %</p> <p>Plafonds (selon nombre d'habitants)</p> <p>2.000 à 2.999 : 30 000 €</p> <p>3.000 à 3.999 : 45 000 €</p> <p>4.000 à 7.999 : 63 000 €</p> <p>8.000 à 19.999 : 120 000 €</p> <p>20.000 à 39.999 : 200 000 €</p> <p>40.000 et + : 750.000 €</p>
Extension ou Enfouissement	<p>Taux de financement : 50 %</p> <p>Plafond : 30 000 €</p> <p>(avec plafond de l'opération inférieur à 60 000 € TTC)</p>		
DEP Diagnostic d'Eclairage Public	Le DEP doit être fait avant le transfert	<p>Taux de financement : 55 % du TTC</p> <p>Plafond : 10 000 €</p>	<p>Taux de financement : 55 % du TTC</p> <p>Plafond : 10 000 €</p>

Il est proposé de rajouter un volet pour les communes de plus de 2 000 habitants qui gardent le bénéfice de la taxe sur la consommation finale d'électricité, comme suit :

- MOA EP Commune Urbaine :

Type de travaux	Doctrine	Participation au frais de MOA
Renouvellement	EPHMOA/EPC 20% avec plafond selon le nbre d'habitants	néant - sous moa commune
Extension		néant - sous moa commune
Enfouissement coordonnée (EPC)		5% - moa TE GARD

- MOA EP TE GARD Commune urbaine :

Type de travaux	Doctrine	Participation au frais de MOA
Renouvellement	Expérimentation - Financement à 70 % et la commune rembourse la totalité sur 13 ans	0 % - opération pilote
Extension	20 % avec plafond selon le nombre d'habitants	5%
Enfouissement coordonnée (EPC)	20 % avec plafond selon le nombre d'habitants	5%

Mise à jour de la doctrine « Eclairage Public » - PAGE 3

Au final, la configuration de la doctrine EPC/TEP/MOA est la suivante :

Type D'opé	TCFE perçue SMEG			FINANCEURS		PLAFOND	Frais Inv	Calcul sur HT ou TTC	TVA			
	0%	75%	100%	SMEG	Collectivité	Opération						
2024	1	TEP-TSE TEP-EEE				70%	30%	Nombre Points lumineux : < 90 : 30 000 € 91 à 189 : 50 000 € 190 à 259 : 70 000 € 260 à 379 : 100 000 € 380 à 499 : 140 000 € > = 500 : 175 000 €		HT	SMEG	
				X	X	50%	50%	30 000 €		HT	SMEG	
	2	TEP-COR TEP-EXT			X		20%	80%	Nombre d'habitants (pop totale): 2.000 à 2.999 : 30 000 € 3.000 à 3.999 : 45 000 € 4.000 à 7.999 : 63 000 € 8.000 à 19.999 : 120 000 € 20.000 à 39.999 : 200 000 € 40.000 et + : 750.000 €	5,00%	HT	SMEG
	3			X	X	30%	70%	30 000 €		HT	Commune	
	4	EPC		X		20%	80%	Nombre d'habitants (pop totale): 2.000 à 2.999 : 30 000 € 3.000 à 3.999 : 45 000 € 4.000 à 7.999 : 63 000 € 8.000 à 19.999 : 120 000 € 20.000 à 39.999 : 200 000 € 40.000 et + : 750.000 €	5,00%	HT	Commune	
	5			X	X	30%	70%	30 000 €		HT	Commune	
6	HMOA		X		20%	80%	Nombre d'habitants (pop totale): 2.000 à 2.999 : 30 000 € 3.000 à 3.999 : 45 000 € 4.000 à 7.999 : 63 000 € 8.000 à 19.999 : 120 000 € 20.000 à 39.999 : 200 000 € 40.000 et + : 750.000 €		HT	Commune		

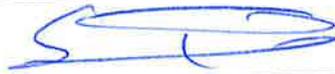
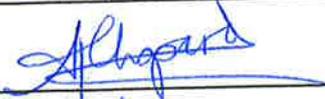
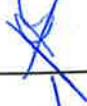
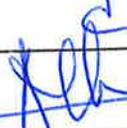
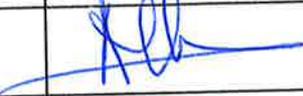
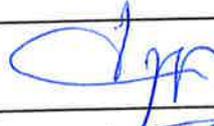
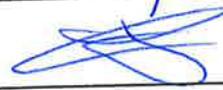
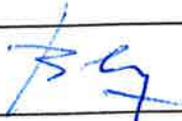
Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, la proposition de doctrine telle que présentée :

Fait et délibéré le jour, mois et ans susdits.

Pour le Président empêché
Aimé CAVAILLE
 1^{er} Vice-Président du SMEG

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 12 NOVEMBRE 2024
POLE MECANIQUE D'ALES EN CEVENNES, ST MARTIN DE V...

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 12 NOVEMBRE 2024
POLE MECANIQUE D'ALES EN CEVENNES, ST MARTIN DE VALGALGUES

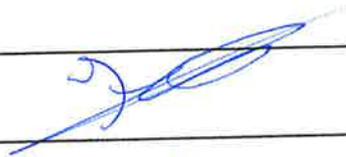
Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le 2024 à 09h00



ID : 030-200039543-20241112-2024_73-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	